

Annexe 4

L'évolution des mentalités religieuses, artistico-littéraires, et médicales en matière de masturbation jusqu'en 1698

Une lente évolution du propos religieux vers la ferme condamnation

Pendant longtemps la masturbation n'a pas semblé constituer un scandale obsessionnel dans le discours religieux. C'est à la fin du XVII^e siècle que le sujet a commencé de hanter véritablement les esprits. Jusqu'alors la condamnation était à peu près aussi répandue que la tolérance.

L'approche chrétienne de ce qu'on appelait globalement la *mollities* (le terme étant plutôt lié dans l'Antiquité à tout comportement sexuel passif) n'a pas été particulièrement répressive, quoique l'origine de la réprobation vînt prétendument de saint Paul : « *Molles regnum Dei non possidebunt* » (*Épître aux Corinthiens*, VI, 10). « Les mols ne gagneront pas le royaume de Dieu » ; mais entendait-il par « *molles* » les masturbateurs ? Le même saint Paul, dans l'*Épître aux Romains*, I, 26-29, parlant des païens, dit que Dieu les a livrés à des passions honteuses, mais il s'agit clairement d'homosexualité.

Pour saint Augustin (354-430), l'acte sexuel en soi est une sorte de spasme qui anéantit toute véritable pensée et volonté humaine :

Le désir ne se contente pas de s'emparer du corps tout entier, extérieurement et intérieurement, il secoue l'homme tout entier, unissant et mêlant les passions de l'âme et les appétits charnels pour amener cette volupté, la plus grande de toutes parmi celles du corps ; de sorte que, au moment où elle arrive à son comble, toute l'acuité et ce qu'on pourrait appeler la vigilance de la pensée sont presque anéantis [...]. Tout le corps est agité d'horribles soubresauts. L'homme perd tout contrôle de lui-même¹.

On perçoit là un immense danger, qui ne peut être couru qu'à condition de perpétuer l'espèce.

La *Somme théologique*, écrite entre 1266 et 1273 et imprimée à Venise en 1596, du dominicain saint Thomas d'Aquin (1225-1274) évoque clairement la masturbation dans son livre III, au chapitre CXXI, consacré à célébrer le mariage et à lutter contre la fornication :

Nec tamen oportet reputari leve peccatum esse, si quis si quis seminis emissionem procuret præter debitum generationis et educationis finem, propter hoc aut leve aut nullum peccatum est si aliqua sui corporis parte utatur ad alium usum quam ad eum ad quem est ordinata secundum naturam, ut si quis, verbi gratia, manibus ambulet, aut pedibus uteretur manibus operandum ; qui per hujusmodi inordinatos usus bonum hominis non multum impeditur ; inordinata vero seminis emissio repugnat bono naturae quod est conservatio speciei ; unde post peccatum homicidii, quo natura humana jam in actu existens destruitur, hujusmodi genus peccati videtur secundum locum tenere quo impeditur generatio humanae naturae.

On ne doit pas considérer comme un péché léger que quelqu'un se procure une émission du sperme, en dehors de ce qui est dû à la génération et à des fins éducatives, sous prétexte que c'est une faute légère ou nulle de faire servir une partie de son corps à un autre usage que celui pour lequel elle est réglée : par exemple, marcher sur les mains, ou se servir de ses pieds pour quelque chose qui devrait s'exécuter avec les mains ; car par de tels usages déréglés le bien de l'homme n'est pas notablement lésé ; mais l'émission déréglée du sperme est opposée au bien de la nature, c'est-à-dire à la conservation de l'espèce ;

¹ *La Cité de Dieu*, dans *Œuvres de saint Augustin*, t. XXXV, Paris, Desclée de Brouwer, 1959, p. 413-427.

c'est pourquoi, après le péché de l'homicide, qui détruit la nature humaine déjà réalisée, celui-ci qui empêche la génération de la nature humaine, nous paraît tenir la seconde place².

Toutefois, quand il évoque une légitimité de l'émission de sperme en vue de l'éducation – le terme « procuret » exclut l'absence de volonté – Thomas exclut le péché des adolescents...

Dans les pénitentiels du Haut Moyen âge, l'auto-érotisme était considéré comme un péché moindre que la fornication, c'est-à-dire, la copulation hors mariage.

Lorsqu'on lit le *De animalibus*³ d'Albert le Grand (circa 1200-1280), frère dominicain, philosophe, théologien, naturaliste, chimiste sinon alchimiste, on est frappé par la sérénité avec laquelle il considère les pratiques masturbatoires : il les considère comme une alternative à la pollution nocturne sans exprimer le moindre jugement défavorable à leur égard, car il considère qu'il faut bien que la métamorphose physique de l'adolescence soit rendue supportable. Dans les deux cas le sperme s'écoule, la seule différence consistant dans les délais plus ou moins lents qui sont accordés à l'assouvissement du désir. Aucun recours à la notion de « nature » :

Incipiunt etiam illo tempore frequenter esse titillationes in capite veretri, quasi debent sequi emissio seminis, cum tamen non effundatur, et post retentionem est quidam dolor, eo quod tunc vasa seminis impleri incipiunt et extendi et canales eorum gravari concepto semine. Et ista titillatio et consequens dolor frequenter veniunt usque ad pollutionem coitus, quae quidem citius accidit in illo qui coit propter confricationem, tardius autem in illo qui nullam in inguine facit confricationem ; et cum emittunt sperma sustinent arsuram quamdam cum delectatione propter fervorem libidinis.

Lors de cette période des excitations de la tête du sexe commencent à se produire fréquemment, comme si une émission de semence devait suivre sans toutefois qu'elle se répande, et après cette rétention se produit comme une douleur pour la raison suivante : les vases de la semence commencent à se remplir, à prendre du volume et les canaux à se charger de la semence élaborée. Et cette désagréable titillation et la douleur qui l'accompagne fréquemment débouchent sur la pollution de l'acte sexuel : elle se produit évidemment plus promptement chez celui qui accomplit l'acte sexuel à force de frottements, et avec plus de retard chez celui qui ne pratique aucun frottement au bas de son ventre ; et, quand ils déchargent leur sperme, ils doivent endurer une sorte d'embrassement et en même temps de délectation qui vient du bouillonnement de leur désir (traduction L. Picciola)

La masturbation chez la fille est également envisagée et elle paraît même absolument inévitable, compte tenu de sa nature féminine, humide et froide :

Incipit etiam puella desiderium coitum, sed in desiderio non emittit, et quanto plus coit aut etiam manu se confricat, tanto plus appetit, eo quod per talem confricationem humor attrahitur, sed non emittitur, et cum humore attrahitur calor : et cum muliebri corpus aut frigidum et clausuram patiens pororum, non cito emittit semen coitus ; et haec est causa quod quaedam puellae circa annum quadragesimum non possunt de coitu satiari : et si tunc non habent virum, tamen mente pertractant coitum virilem et saepe imaginantur veretrum virorum et forte saepe se confricant digitis vel aliis instrumentis quousque laxatis viis per calorem confricationis et coitus exit humor spermaticus, cum quo exit calor, et tunc temperanter inguina ipsarum, et tunc efficiuntur castiores.

La jeune fille se met à désirer le coït, mais dans son désir, elle n'émet pas et, plus elle copule ou plus elle se frotte de sa main plus elle en a envie et ceci parce que, du fait de ce frottement, l'humeur est attirée mais elle ne se répand pas et la chaleur est attirée en même temps que l'humeur. Et parce que le corps de la femme est froid et souffre d'une constriction des pores, elle n'émet pas vite la semence du coït. C'est la raison pour laquelle certaines jeunes filles vers quatorze ans ne peuvent être satisfaites par le coït et si à ce moment elles n'ont pas d'homme elles s'imaginent le coït avec un homme ou souvent

² Traduction de L. Picciola, pour l'ENCCRE.

³ 1^e éd. 1258. Nous suivons l'édition Hermann Stadler, Munich, 1916, Livre IX, Tractatus 1, cap. 1, p. 676, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5788716n/f713>

se figurent le membre des hommes, et souvent se livrent à des frottements avec leurs doigts ou d'autres instruments jusqu'à ce que les voies étant relâchées par la chaleur du frottement et de l'acte, sorte l'humeur spermatique, ainsi que la chaleur qui l'accompagne ; et alors leurs bas ventres s'apaisent et elles se montrent plus chastes (traduction L. Picciola).

Albert ne souligne aucune faute, aucun péché, dans l'imagination érotique des jeunes filles. Et d'évoquer le fait que les pollutions féminines se font de plus en plus fréquentes pendant la veille : il arrive aux jeunes filles de croiser de croiser les jambes et de les presser l'une contre l'autre (*ibidem*, p. 676) : « *una partium vulvae scalpat aliam quia ex hoc oritur delectatio et pollutio* » (une des parties de la vulve chatouille l'autre parce que de là naissent le plaisir et la pollution) ». Certaines femmes obtiendraient aussi du plaisir de l'action du vent sur leur sexe. Cependant l'émission de sperme est difficile pour elle et la pratique de la *confricatio* (des frottements) doit parfois être longue.

Les effets du coït ou des pollutions sont vus comme bons la plupart du temps car ils font grandir et contribuent au développement ; parfois même, la pratique sexuelle met fin aux crises d'épilepsie de l'enfance. Les exceptions concernent les gens hommes ou femmes qui ont trop peu d'humidités (humidités), et dont la chaleur qu'implique le désir n'est pas suivie d'un rafraîchissement du corps : alors ils maigrissent, et se dessèchent. Le même phénomène se produit d'ailleurs suite aux pollutions nocturnes, qui semblent pour Albert concerner femmes et hommes. Quand les effets de la masturbation ou du coït sont tels, il faut incriminer une fragilité antérieure.

Certes, l'émission de sperme fatigue beaucoup et, sur ce point, Albert le Grand suit Avicenne :

[...] *ideo emittens multum de spermate pallescit et debilitatur tantum quantum si quadragies tantum de sanguine emitteret* (*ibidem*, Livre III, tractatus secundus. Cap. 8, p. 343)

Pour cette raison, en émettant beaucoup de liqueur à partir du sperme, il pâlit et s'affaiblit autant qu'il s'affaiblirait en émettant quatre fois la même quantité de sang.

Pour autant, Albert ne conclut pas que la pratique sexuelle fasse courir des risques à la santé, sauf prédisposition. La seule remarque formulée à cet égard concerne un vieillissement précoce des hommes qui copulent un peu trop souvent : en effet, ils perdent de la chaleur au moment du coït et il ne leur reste que le froid et l'humide (*ibidem*, Livre IX, cap. II, p. 680) ; et de noter que les femmes, elles, perdent leurs humidités au cours des accouchements répétés...

La fin du XIII^e siècle constitue une période de renouveau théologique, et la pratique est de plus en plus souvent considérée comme un péché devant être confessé : dans les recommandations du moins, car, dans la réalité, les confesseurs semblent avoir éprouvé quelque peine à faire ressentir l'acte masturbatoire comme un péché et se sont montrés assez indulgents pour leurs ouailles dans les confessionnaux.

Au tournant des XIV^e et XV^e siècles, la sévérité se renforce à l'égard des mœurs sexuelles. Dans son *Doctrinal de sapience*, imprimé pour la première fois à Genève en 1478, le prélat Guy de Roye (1340-1409), s'en prend au péché « contre nature » qui se commet « quand homme ou femme par lui-mesme seul et de fait advisé en veillant chet [choit] dans l'ordure du péché⁴ » ; il estime que ce péché « contre l'ordonnance de la nature » ne peut être absous que par des évêques. Comme lui, le Père Jean de Gerson (1363-1429), dans *De confessione mollitiei*⁵,

⁴ *Le Doctrinal de sapience* [...] *Iadis composé par Monsieur Guy de Roye*, Lyon, Benoist Rigaud, 1597, p. 157.

⁵ L'ouvrage se trouve dans *Opera omnia*, vol. 2, Bâle, Kesler, 1489.

aborde la question de la masturbation : il la voit comme un péché lié à la vie dans les collèges et il estime qu'il faut absolument le confesser, ce qui semble indiquer que jusqu'alors telle n'était pas l'habitude des prêtres et des fidèles. Il composa aussi *De cognitione castitatis et pollutionibus diurnis, cum forma absolutionis*⁶. Pour lui comme pour Thomas d'Aquin, est « péché contre nature » tout acte sexuel ne visant pas la reproduction de l'espèce, contrairement à la recommandation de l'Écriture (voir dans la *Genèse* : « Fécondez et multipliez-vous ») mais la pratique du plaisir solitaire n'est vraiment blâmable que si elle se prolonge et détourne du mariage.

La condamnation de la masturbation semble avoir été au cœur d'une sorte d'émulation entre les camps de la Réforme et de la Contre-Réforme. Après le Concile de Trente, c'est le Franciscain Jean Benedicti qui, en 1584, dans *La Somme des Pechez et le remède d'iceux*⁷ relança la condamnation contre la *mollities*, définie comme une « pollution volontaire et procurée en veillant soit par attouchement, par cogitation et délectation, par locution et conversation avec femmes ou hommes, par lectures de livres impudiques, ou par quelque moyen que ce soit » ; une autre forme de *mollities* est la sodomie passive. C'est lui qui, après avoir écrit que « Quiconque se procure pollution volontaire pêche contre la nature » (II, ch. 8), rapproche la masturbation du péché d'Onan. Cependant il ne semble pas que ce type de discours religieux ait beaucoup marqué les mentalités. Ce n'était, au reste, pas un sujet qu'on pouvait aborder en chaire... Comme Toledo, Benedicti note que saint Paul parle des « mols » et il argumente pour dire que la mollesse est le péché de ceux qui se polluent eux-mêmes.

À l'extrême fin du XVI^e siècle, dans le tout nouvel ordre des jésuites, l'Espagnol Francisco de Toledo (1532-1596), évoque la mollesse dans son Instruction pour les prêtres, *Instructio sacerdotum ac poenitentium*⁸, qui connut un grand succès d'édition dans toute l'Europe au XVII^e siècle. Au chapitre XIII, *De peccato contra naturam et aliis veneriis actibus*, il la définit, chez l'homme comme chez la femme, comme « *voluntaria seminis emissio absque copula* (une émission volontaire de semence et sans copulation) ». Par ailleurs il la considère d'emblée comme un péché contre nature, au même plan que la copulation désordonnée, la sodomie et la bestialité ; mais c'est pour absoudre immédiatement la pollution nocturne car elle est involontaire, pourvu qu'on n'ait pas entretenu de pensées lascives qui nourrissent les rêves. Quant à la pollution diurne et volontaire qui « s'appelle péché de mollesse », « c'est un péché très-grief ». Comme ce péché se quitte malaisément, le seul remède est de se confesser toujours au même confesseur trois fois par semaine⁹. Dès 1615, l'ouvrage de Toledo a été traduit en français par le Père Jacques. Ce dernier s'abstint néanmoins de traduire en français tout ce qui concernait la luxure :

⁶ [S'informer de la chasteté et des pollutions nocturnes ; formes de l'absolution]. Cologne, Ulrich Zel, 1470-1472.

⁷ Titre complet : *La Somme des Pechez et le remède d'iceux : comprenant tous les cas de conscience, et la résolution des doutes touchant les péchez, simonies, usures, changes, commerces, censures, restitutions, doctrine des saints conciles théologiens, canonistes et jurisconsultes, hébreux, grecs et latins, traité très utile aux ecclésiastiques, prédicateurs et pénitents, au magistrat et troisieme estat et en somme à tous ceux qui veulent obtenir salut*, Lyon, 1584 ; 2^e édition, 1587.

<https://books.google.it/books?id=cq-ExM37TTgC&hl=fr&pg=PR1#v=onepage&q&f=false>

⁸ L'ouvrage de Toledo a été composé au XVI^e siècle mais la première édition qu'on en connut est de 1601 et fut publiée à Rome, chez Franzini. Première édition latine de Toledo publiée en France : *De Instructione sacerdotum et peccatis mortalibus*, Lyon, Cardon, 1606.

⁹ Nous tirons les éléments de cette évocation de *L'Instruction des prestres, qui contient sommairement tous les cas de conscience. Composée en latin par l'Illustrissime et Revendissime Cardinal François Tolet, de la Compagnie de Jésus et mise en François par M. A. Goffar, Docteur en Theologie*, dernière édition, Lyon, Claude Delaroche, 1671, Livre V, chapitre XIII, « Du péché contre nature », p. 585-590 (1^{ère} édition, Lyon, Antoine Pillehotte, 1628).

Le lecteur sçaura s'il luy plait que j'ay laissé à dessein ce qui reste du traicté de luxure en langage Latin de peur d'offenser les chastes oreilles de ceux qui le trouueroient possible moins decent en François qu'il n'apparoit en latin¹⁰.

Puis en 1628, ce fut au tour de A. Goffard, docteur en théologie, de donner sa traduction ; lui ne censura rien.

Dans ses *Discussions en trois tomes sur le saint mariage (Disputationum de sancto matrimonio tomi tres)*, qui fut édité et réédité dans toute l'Europe à partir de 1602, Tomás Sánchez, autre membre de la « société de Jésus » à Grenade, comprend qu'on évite d'avoir des enfants à cause de la pauvreté, mais à la stricte condition de n'aller pas jusqu'au terme du plaisir ; en cas d'*effusio extra vas*, c'est un péché mortel qui est commis. Cependant la précision des situations érotiques qu'il décrit et les cas dans lesquels il estime que la masturbation est permise à l'homme et à la femme dans un contexte de partage en vue de la procréation lui valurent à la fois une réputation de casuiste laxiste et un grand succès auprès des libertins¹¹.

Pour les Réformés, ce fut en Angleterre, un pasteur puritain, Richard Capel (1586-1656), qui consacra aux *self-pollutions*, un chapitre des *Tentations : Their Nature, Danger, Cure*¹² : il les classait parmi les impuretés « contre nature ». Il ne décrivait en aucune façon ces « abominables pratiques » mais citait en marge l'éjaculation publique de Diogène ; il voyait en elles la preuve d'un manque d'amour de soi et jugeait la faute pire que celle qu'on peut commettre avec autrui ; bref, c'était le plus épouvantable des péchés¹³ ; au reste, ce chapitre est suivi d'un chapitre sur la bestialité... On pourra noter que Richard Capel pratiqua la médecine à la fin de sa vie après s'être formé dans cet art.

Les jansénistes, dans leur élan de réforme catholique, adoptent une position assez proche de celle-là, car c'est à la veille du XVIII^e siècle qu'ils commencèrent de l'exprimer avec virulence.

Un accueil bienveillant de la pratique masturbatoire mais de plus en plus retenu dans l'art et la littérature

Le mot « masturbare », qui correspond au verbe déponent latin *masturbari*, qu'on trouve chez le poète satirique Martial, est employé par Pietro Aretino dans les *Sonnets luxurieux (Sonetti lussuriosi)*, composés pour être mis aux bas d'images érotiques dessinées et publiées en 1524 par Marcantonio Raimondi, d'après des encre de Giulio Romano : la masturbation y est considérée comme une composante de l'art de faire l'amour. Certes, l'Arétin est considéré comme un auteur libertin et son recueil fit scandale en 1527, mais, d'après *Les Dames galantes* de Brantôme, il ne manqua pas de remporter en France un succès fulgurant. Au reste, au début du XVI^e siècle, la masturbation féminine notamment semble avoir donné lieu à des représentations picturales, dans la perspective des pratiques de la déesse Vénus : voir le geste de la Vénus de Giorgione (dite « de Dresde », peinte en 1510), et de celle de Titien (dite

¹⁰ *Somme, ou Abbregé de l'illustrissime et reverendissime Cardinal Tolet*, Rouen, Manassez de Préaux, 1615.

¹¹ L'ouvrage fut réédité en France en 1729.

¹² Londres, Badger, 1633. *Somme, ou Abbregé de l'illustrissime et reverendissime Cardinal Tolet*, Rouen, Manassez de Préaux, 1615.

¹³ Nous nous référons aux pages 210-211 dans la sixième édition de l'ouvrage publiée à Londres chez Ratcliffe, en 1659.

« d'Urbino », peinte en 1538) : l'une dort, l'autre pas... Les tableaux furent bientôt écartés des yeux du public¹⁴ mais quelques-uns avaient pu les voir et Sade les aimait.

La première occurrence du terme « masturbation » dans un ouvrage littéraire français, se trouve dans les *Essais* de Montaigne ; dans « l'Apologie de Raymond Sebond » (II, 12), 'auteur ne présente nullement la pratique comme honteuse¹⁵ et trouve même l'excès de secret des pratiques sexuelles malsain et nuisible :

Ce que nous appellons honnesteté, de n'oser faire à découvert ce qui nous est honneste de faire à couvert, ils l'appelloient sottise ; et de faire le fin à taire et desadvouer ce que nature, coutume et nostre desir publient et proclament de nos actions, ils l'estimoient vice. Et leur sembloit que c'estoit affoler les mysteres de Venus que de les oster du retiré sacraire de son temple pour les exposer à la veue du peuple, et que tirer ses jeux hors du rideau, c'estoit les avilir (c'est une espece de poix que la honte ; la recelation, reservation, circonscription, parties de l'estimation) ; que la volupté tres ingenieusement faisoit instance, sous le masque de la vertu, de n'estre prostituée au milieu des quarrefours, foulée des pieds et des yeux de la commune, trouvant à dire la dignité et commodité de ses cabinets accoustumez. De là disent aucuns, que d'oster les bordels publiques, c'est non seulement espandre par tout la paillardise qui estoit assignée à ce lieu là, mais encore esguillonner les hommes à ce vice par la malaisance.

*Moechus es Aufidiae, qui vir, Corvine, fuisti ;
Rivalis fuerat qui tuus, ille vir est.
Cur aliena placet tibi, quae tua non placet uxor ?
Nunquid securus non potes arrigere ?*

Cette experience se diversifie en mille exemples :

*Nullus in urbe fuit tota qui tangere vellet
Uxorem gratis, Caeciliane, tuam,
Dum licuit ; sed nunc, positis custodibus, ingens
Turba futurorum est. Ingeniosus homo es.*

On demandoit à un philosophe, qu'on surprit à mesme, ce qu'il faisoit. Il respondit tout froidement : Je plante un homme, ne rougissant non plus d'estre rencontré en cela que si on l'eust trouvé plantant des aulx. C'est, comme j'estime, d'une opinion trop tendre et respectueuse, qu'un grant et religieux auteur tient cette action si necessairement obligée à l'occultation et à la vergoigne, qu'en la licence des embrassements cyniques il ne se peut persuader que la besoigne en vint à sa fin, ains qu'elle s'arrestoit à représenter des mouvemens lascifs seulement, pour maintenir l'impudence de la profession de leur eschole ; et que, pour eslancer ce que la honte avoit contraint et retiré, il leur estoit encore apres besoin de chercher l'ombre. Il n'avoit pas veu assez avant en leur desbauche. Car Diogenes, exerçant en public sa masturbation, faisoit souhait en presence du peuple assistant, qu'il peut ainsi saouler son ventre en le frottant. À ceux qui luy demandoient pourquoi il ne cherchoit lieu plus commode à manger qu'en pleine rue : C'est, respondit il, que j'ay faim en pleine rue. Les femmes filosofes, qui se mesloient à leur secte, se mesloient aussi à leur personne en tout lieu, sans discretion ; et Hipparchia ne fut receue en la société de Crates qu'en condition de suyvre en toutes choses les us et coutumes de sa regle. Ces philosophes icy donnoient extreme prix à la vertu et refusoient toutes autres disciplines que la morale ; si est ce qu'en toutes actions ils attribuoient la souveraine autorité à l'election de leur sage et au dessus des loix.

Pourtant assez puritain, le médecin de Louis XIII, Heroard (1551-1628), évoque dans son *Journal* le fait que, tout bébé, le futur roi se faisait masturber par une « remueuse » (24 juillet

¹⁴ Daniel Arasse a souligné la puissance érotique des deux tableaux dans le chapitre « La femme dans le coffre » de *On n'y voit rien* (Paris, Denoël, 2000 ; éd. Folio, « Essais », 2003, p. 125-173). On peut voir dans ce livre le tableau de La Vénus de Giorgione qui porte le numéro 13 dans le groupement d'illustrations donné après la page 108, ainsi que celui de la Vénus de Titien qui porte le numéro 10, avec des détails numérotés 11 et 14.

¹⁵ Voir l'article de Gregory De Rocher, « Montaigne and *mollities* : Problems with the Essayist's Public », dans *Montaigne Studies*, volume 9, *Psychoanalytical Approaches to Montaigne*, Hestia Press, 1997, p. 121-134.

1602, p. 31) ; il note aussi qu'un peu plus grand, le prince s'assied sur son chevet et « se joue à sa guillery¹⁶ » qu'il exhibe au reste souvent et dont il apprécie les mouvements en 1604...

L'écrivain Charles Sorel, dans *L'Histoire comique de Francion* (1623) mentionne une pratique de la masturbation très répandue dans le collège fréquenté par Francion (qui plus tard se livrera au reste à des orgies) ; elle y est présentée comme quasiment naturelle dans un contexte de privation de liberté et de l'impossibilité de pratiques sexuelles sociales :

En ce temps là, je passois le temps avec le plus de plaisir, et le moins de soucy que je pouvois parmi les compagnies des Escoliers les plus genereux, et les plus desbauchez. Presque tous estoient addonnez a un vice, dont de tout temps nostre College avoit eu le renom d'estre infecté. C'estoit que pressez par leur jeune ardeur, ils avoient appris a se donner eux mesmes quelques contentemens sensuels, a faute d'estre accouplez avec une personne d'autre sexe. Quant a moy je n'estois gueres amoureux de ce plaisir là, et faisois conscience de resprendre inutilement une semence tres bonne, au lieu de la mettre en un lieu où elle profitast: je ne me voulois point rendre ennemy des Dames, qui haïssent mortellement ceux qui les privent ainsi de ce qui leur est deub. Mais quand j'y songe, si ces garçons là pechoient, ils estoient assez grievement punis, car ils avoient beau faire, jamais ils n'assouvissoient leur desir qui s'accroissoit de plus en plus et leur donnoit des gesnes secrettes. Un tel martyre me cause de la pitié, et je maudis les loix du monde, qui gardent que les remedes n'y soient donnez, et que tant de filles qui d'ailleurs soupirent en cachettes apres les embrassemens, ne soient mises avec ceux qui sont ainsi travaillez, afin qu'ils esteignent ensemble leurs flames par une eau la plus douce de toutes, et que desormais ils s'abstiennent de pecher. Si nous eussions eu chacun une de ces mignardes en nostre compagnie, elle nous eust bien plus servy que celle de tous nos livres¹⁷.

Au début du XVII^e siècle, le juriste Claude Le Brun de La Rochette estimait, dans *Le procès civil et criminel*¹⁸, que, parmi les transgressions sexuelles, la masturbation, au reste difficile à prouver, était la moins grave et ne valait pas le bannissement (il pensait que l'éventuelle sanction ne regardait que Dieu). Notons que la pratique était moins lourdement condamnée que le stupre, le concubinage, l'adultère et la bigamie. La peine de mort ne concerne que l'homosexualité et le viol. Et, en réalité, il s'agit de peines toutes théoriques.

Le *Journal de Samuel Pepys* ((1633-1703), tenu de 1660 à 1669, semble révélateur de l'approche anglaise de la masturbation dans les milieux huppés et cultivés quand l'auteur évoque sa « faiblesse » en un lieu étonnant : sous le règne de Charles II, le 24 décembre 1667, lors de la grand-messe de Noël dans la Chapelle de la Reine à Saint-James, au milieu d'une foule compacte, il s'est masturbé en contemplant une jolie femme près de lui. Le *Diary* commente ainsi cet incident : « Dieu me pardonne de l'avoir fait dans la Chapelle¹⁹ » (*Journal*, 25 décembre 1667) ; mais il évoque aussi en février 1668 une éjaculation liée à la lecture de *L'École des filles*²⁰, quoiqu'il ait ensuite brûlé le livre. Ce journal n'était certes pas connu au XVIII^e siècle mais il témoigne des pratiques du XVII^e malgré le contexte puritain et de la relative absence de sentiment de culpabilité à l'égard de la masturbation en elle-même.

¹⁶ *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII* (1601-1628), éd Soulié-Barthélemy, t.1 (1601-1610), Paris, Didot, 1868, 27 octobre 1602, p. 64.

¹⁷ Charles Sorel, *Histoire comique de Francion*, livre IV, édition de 1623.

¹⁸ Lyon, Roussin, 1605.

¹⁹ Didier-Jacques Duché, *Histoire de l'onanisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1994.

²⁰ L'anecdote est reprise dans l'édition abrégée qu'il donna pour le grand public. *L'École des filles* est un ouvrage licencieux et anonyme, de structure dramatique, publié en 1655. Jacques Prévot en a donné une édition critique dans *Libertins du XVII^e siècle*, Tome I, Paris, Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade, 1998, p. 1099-1217.

Les opinions médicales : de l'approbation hygiéniste à la réprobation.

Galien (129-200 ?) a évoqué la masturbation dans les deux Livres du *De semine*. Il semble bien qu'à sa suite, et dans la même perspective, les médecins aient longtemps vu dans la pratique de la masturbation un moyen de se maintenir en bonne santé.

Ainsi, au XIV^e siècle, le médecin Arnaud de Villeneuve recommandait de faire sortir du corps la semence trop vieille afin d'éviter sa toxicité. Ambroise Paré, pour sa part, ne sous-estimait pas le bien que pouvait procurer la masturbation des femmes car il y voyait un adjuvant intéressant pour calmer les suffocations de la matrice (qui peuvent être assimilées à l'hystérie) :

Il s'évacue dehors une grosse semence, voire en grande quantité, avec travail et plaisir, ainsy que si elles estoient en l'acte venerien, principalement à celles à qui les matrones titillent le col de leur matrice²¹.

La traduction que fit en 1628 Antoine Goffard de l'ouvrage du jésuite espagnol Francisco de Toledo mentionné plus haut (*L'instruction des prêtres*), révèle que beaucoup de médecins considéraient la pratique comme hygiénique :

C'est un péché très-grief et qui est contre nature. D'où vient que les Medecins pechent très griefvement, qui conseillent cet acte pour la santé, et ceux qui leur obeissent ne sont point exempts de peche mortel.

Dans le chapitre « Fureur utérine » de ses *Traitéz nouveaux de médecine contenant les maladies de la poitrine, des femmes, quelques autres maladies particulières*²², Charles de Barbeyrac (1629-1699) estimant que cette maladie ne peut provenir d'une trop grande quantité de semence argumentait calmement en écrivant qu'en ce cas « on en guériroit par la pollution ou par le jeûne, ou par les autres moyens qui consomment la semence » (p. 225).

L'étrange rencontre entre la médecine et les religions réformée et non réformée en 1698.

Adriaan Beverland²³ (sous le nom d'Hadrianus Beverlandus), donna une neuvième édition, corrigée sur l'exemplaire londonien, de sa *De fornicatione cavenda admonitio*, œuvre de repentir après l'affaire sulfureuse de son ouvrage sur le péché originel publié en 1678. Il lui joignit un opuscule de Johannes Brandius, de la Société de Jésus : annoncé dans la page de titre comme *Detestatio nefandissimi sceleris ononitici [sic] gravissima (Détestation très véhémement du très impie crime onanitique)*, il est présenté à la page 87 comme *Querela super peccato ononitico enormissimo (Plainte contre le très énorme péché onanistique)*. L'ouvrage de Brandius semble d'abord conforme à ce qu'on peut attendre d'un religieux mais, en avançant dans la lecture, on découvre qu'il développe des arguments précis de médecin, ce que l'auteur est peut-être aussi.

Les 21 pages qui suivent déplorent que, dans les collèges, « en chantant l'hymen de la main », on recherche des voluptés d'une manière inaccoutumée, qu'on imite celui ne voulut pas donner sa semence à l'épouse de son frère mais donna sa semence à Moloch, etc. Selon l'auteur,

²¹ *Deux livres de chirurgie, de la génération de l'homme, & manière d'extraire les enfans hors du ventre de la mère, ensemble ce qu'il faut faire pour la faire mieux, & plus tost accoucher, avec la cure de plusieurs maladies qui luy peuvent survenir ([Reprod.]) / par Ambroise Paré, Paris, André Wéchel, 1573, chapitre LV, p. 238* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k53958h/f249.image>.

²² Lyon, Jean Certe, 1684 (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57934g.image>).

²³ Écrivain né au sud-ouest des Pays-Bas (1653-1712), procureur. De culture et de mœurs libertines, il avait fait paraître en 1678 un ouvrage intitulé *Du péché originel* dans lequel il concevait que ledit péché résidait uniquement dans le commerce entre Adam et Eve. Il en résultait des descriptions obscènes fort détaillées, qui firent scandale. Le livre fut condamné à être brûlé par la main du bourreau et l'auteur jeté en prison. On conçoit son repentir...

qui se réfère à la *Genèse* 38 et au *Lévitique* 15, le crime n'est pas moindre aux yeux de Dieu que celui de la bestialité, ni que ceux que l'on commit à Sodome et Gomorrhe. Brandius ajoute que, si les arguments religieux ne suffisent pas à détourner de ce crime, il faut songer à ses conséquences sur le corps : « *aspice ejusmodi masturbatorum corpus* (regarde le corps des masturbateurs de cette espèce) ». La pédagogie des jésuites révèle ici son habileté. On voit aux masturbateurs des pustules (*pustulas*) et une peau grêlée (*grandinibus*) ; leurs forces les abandonnent, leur cerveau se refroidit (*frigiditatem cerebri*), ils perdent leurs cheveux, leur mémoire, une faiblesse atteint tous leurs membres, leur foie est enflammé ; et Brandius d'en appeler aux connaissances médicales des meilleurs :

testantur uno ore, omnes medici, quia centum guttae sanguinis vix coquent unam guttam seminis, et corporis vires plus uno concubitu exhauriuntur, quam si quaterdecies emissione sanguinis procautum
D'une même voix tous les médecins l'attestent parce qu'il est besoin de cent gouttes de sang pour élaborer à peine une goutte de semence et que les forces sont davantage épuisées par une seule copulation que par ce qu'aurait procuré une émission de sang quarante fois plus grande).

Il est rappelé qu'Hippocrate compare le spasme du coït à une petite épilepsie. Autres conséquences évoquées, au nom de Galien cette fois : le catarrhe, le froid du cerveau, une sorte d'humidité globale, la cécité, la phtisie, les vertiges. La pratique « onanistique » serait également nuisible au cœur, provoquerait des fièvres putrides, une torpeur de l'estomac empêchant la digestion. Et le jésuite d'invoquer d'autres médecins dont Sennert. Inutile d'espérer la grâce de conserver la santé par une pratique contraire aux lois divines. Le médecin-prédicateur est là : *Ira Dei, Animae perditio, Corporis Calamitas, Proximi offensio* (Colère de Dieu, perte de l'âme, Calamité sur le corps, offense du prochain) ...

Ainsi, à l'aube du XVIII^e siècle, la condamnation de la masturbation progressait chez les religieux et dans le monde médical mais ne semblait pas encore l'emporter.